

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BIGANOS (33380)

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE DE LA GENDARMERIE
(DUP de la ZAC de recomposition de centre-ville)

Du lundi 12 juin 2017 au mardi 27 juin 2017

RAPPORT ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le présent document comprend :

- Le rapport et avis du Commissaire Enquêteur
- Les annexes

I - PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE :

Par arrêté du Maire N° 2017 / 0214 Urba en date du 19 mai 2017, j'ai été désigné par Monsieur Bruno LAFON, Maire de la commune de Biganos afin de procéder à une enquête publique portant sur : « le déclassement du domaine public de la voirie communale de la rue de la Gendarmerie » (annexe 1).

II - OBJET DE LA DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE DE BIGANOS :

La rue de la Gendarmerie porte le numéro d'ordre 121 au tableau de classement des voies communales ; elle est incluse dans le périmètre de la ZAC de recomposition de centre-ville.

Pour pouvoir réaliser les travaux (le projet prévoit la réalisation de logements de fonction pour les gendarmes), l'aménageur Aquitanis doit maîtriser le foncier (traité de concession de ZAC signé le 13 janvier 2015).

Le domaine public ne pouvant être cédé, il convient de procéder à son déclassement (article L 141 – 3).

III - DESCRIPTION DE LA VOIE DE LA GENDARMERIE

La rue de la Gendarmerie porte le numéro 121 au tableau de classement des voies communales. Elle a une longueur de 97 ml. L'emprise foncière de cette voie cadastrée AI 231 a une superficie de 2089 m² (Annexe 2).

IV - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1 / Composition du dossier mis à l'enquête :

- ✓ Arrêté de Monsieur le Maire de Biganos N° 2017 / 0214 / URBA
- ✓ Notice explicative comprenant :
 - Une photo satellite de la voie
 - Un extrait cadastral
 - Le tableau de classement des voies communales
 - Une photo satellite du périmètre de la ZAC
 - Un extrait du périmètre du dossier de création de la ZAC et un plan guide
 - Un phasage prévisionnel

- La liste des parcelles constituant la participation communale en apport en terrains.

2 / Publicité de l'enquête :

- ✓ L'arrêté prescrivant l'enquête publique a fait l'objet d'une parution dans la presse :
 - Journal Sud-Ouest – éditions du 24 mai 2017 et du 14 juin 2017
 - Journal La Dépêche du Bassin – éditions du 25 mai 2017 (N° 1096) et du 15 juin 2017 (annexe 3).
- ✓ D'un affichage sur les panneaux dédiés (en Mairie et sur le site de l'enquête publique – cf. : certificat d'affichage en annexe 4)
- ✓ Sur le site internet de la Mairie
- ✓ Jours et heures de réception du public par le Commissaire Enquêteur en Mairie de Biganos :
 - Le samedi 17 juin 2017 de 9 h à 12 h
 - Le samedi 24 juin 2017 de 9 h à 12 h

V- ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le registre mis à la disposition du public en mairie de Biganos du lundi 12 juin 2017 au mardi 27 juin 2017 n'a recueilli aucune observation ni courrier.

VI- DÉROULEMENT ET CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Cette enquête s'est déroulée sans incident conformément aux textes en vigueur (article R 141-1, R 141-5 et R 141-6 du code de la voie routière) du lundi 12 juin au mardi 27 juin 2017 inclus.

Deux permanences ont été tenues en mairie de Biganos

- Le samedi 17 juin 2017 de 9 h à 12 h
- Le samedi 24 juin 2017 de 9 h à 12 h

A l'issue de l'enquête le mardi 27 juin à 17h30, le commissaire-enquêteur a clos et signé le registre d'enquête.

VII- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

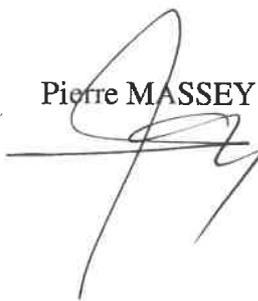
- ✓ La rue de la Gendarmerie est inscrite dans le périmètre de la ZAC de reconstitution du centre-ville de la commune de Biganos, car le projet prévoit la construction de logements pour les personnels de la Gendarmerie.
- ✓ Le traité de concession signé le 13 janvier 2015 entre la commune de Biganos et Aquitanis concède à l'aménageur la maîtrise du foncier.
- ✓ Le parti d'aménagement de la circulation du secteur sud-ouest envisage la création d'une voie nouvelle de desserte depuis la rue de la Gendarmerie afin de réaliser une liaison inter quartier.

Pour les raisons exposées ci-dessus, j'émet un avis favorable au déclassement du domaine public de la voirie communale de la rue de la Gendarmerie, n° 121 du tableau de classement

A Arès, le 05 juillet 2017

Le Commissaire-Enquêteur

Pierre MASSEY



ANNEXES



- 1- Arrêté de Monsieur le Maire de Biganos
- 2- Extrait cadastral de la rue de la Gendarmerie
- 3- Copies des insertions d'avis d'enquête dans les journaux
(Sud-Ouest et La Dépêche du Bassin)
- 4- Certificat d'affichage

Commune de BIGANOS (Gironde)

ARRETE du MAIRE N° 2017 / 0214 (URBA)

**Prescrivant l'enquête publique de Déclassement de la Rue de la Gendarmerie du
Domaine public de la voirie communale à caractère de rue et
Portant désignation du commissaire-enquêteur**

Le Maire de BIGANOS (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Biganos n° 13-045 du 18 avril 2013 portant approbation du Dossier de Création de la ZAC de Recomposition du centre-ville de Biganos, Quartier Facture, et définissant son périmètre, incluant, notamment, la parcelle AI 231 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Biganos n° 14-130 du 29 octobre 2014 portant désignation de l'aménageur de la ZAC de Recomposition du centre-ville de Biganos, Quartier Facture ;

Vu le traité de concession de cette ZAC signé le 13 janvier 2015 entre la commune de Biganos et l'Office Public de l'Habitat Aquitanis, notamment son Annexe n° 7 listant les parcelles communales composant le foncier d'assiette de la ZAC, en pages 37 et 38 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Biganos n° 16-034 du 30 mars 2016 portant approbation du Dossier de Réalisation de la ZAC de Recomposition du centre-ville de Biganos, Quartier Facture, et du Programme Global des Constructions, notamment au sein de l'îlot A au Nord-Ouest de la ZAC ;

Considérant que les parcelles communales situées au sein du périmètre de la ZAC ont vocation à être remises à l'aménageur par acte notarié ;

Considérant que la parcelle AI 231, d'une superficie de 2 089 m², est l'une de ces parcelles et doit être remise à l'aménageur ;

Considérant que cette parcelle relève du domaine public de la voirie communale, car elle constitue l'entière emprise foncière de la Rue de la Gendarmerie, classée au tableau des voies communales à caractère de rues sous le numéro 121, pour une longueur de 97 ml ;

Considérant que, pour pouvoir être remise à l'aménageur par acte notarié, cette emprise doit être, au préalable, déclassée du domaine public de la voirie communale ;

Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement publics ;

Considérant qu'une enquête publique est organisée du 29 mai au 30 juin, soit 33 jours consécutifs, en mairie principale de Biganos en vue de déclarer le projet de la ZAC d'utilité publique ;

Considérant que l'article R 141-3 du Code de la Voirie Routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ;

ARRETE :

... / ...

Article 1 : Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public de la voirie communale l'emprise foncière de la Rue de la Gendarmerie située au sein du périmètre de la ZAC de recomposition du centre-ville de Biganos, Quartier de Facture, il sera procédé à une enquête publique du lundi 12 juin 2017 au mardi 27 juin 2017 inclus, soit 16 (seize) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L 141-2 à L 141-4 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière.

Article 2 : Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie principale de Biganos, 52 Avenue de la Libération, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h 30 et le samedi de 9h à 12h), cela du lundi 12 juin 2017 au mardi 27 juin 2017 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville de Biganos, 52 Avenue de la Libération 33380 BIGANOS. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville de Biganos.

Article 3 : Monsieur Pierre MASSEY est désigné en qualité de Commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie principale de BIGANOS.

Article 4 : Le Commissaire enquêteur recevra à la mairie :

Le samedi 17 juin 2017 de 9h à 12h ;

Le samedi 24 juin 2017 de 9h à 12h.

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de Biganos le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées. Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée par le Maire de Biganos à Monsieur le Préfet de la Gironde, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon, et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Un rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme de la commune de Biganos, dans ses locaux du Pôle Technique Municipal, 236 Avenue de la Côte d'Argent à BIGANOS. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Article 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du Maire sera publié par voie d'affiche et par tout autre procédé en usage dans la commune de Biganos.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département : Sud-Ouest et La Dépêche du Bassin.

Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

Article 7 : L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal. Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal de Biganos statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. Si sa délibération passe outre les conclusions du commissaire enquêteur, dans le cas où elles seraient défavorables, elle devra être particulièrement motivée.

Une actualisation du tableau de classement des voies communales à caractère de rues de la commune de Biganos et une mise à jour de la documentation cadastrale par information aux services du cadastre et de la Direction des Finances publiques seront effectuées subséquemment.

Article 8 : Le Directeur Général des Services de la ville de Biganos et le Service Urbanisme de cette ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur de la ZAC de recomposition du centre-ville et aux service de la Gendarmerie, utilisateurs de la voie concernée.

BIGANOS, le 19 mai 2017

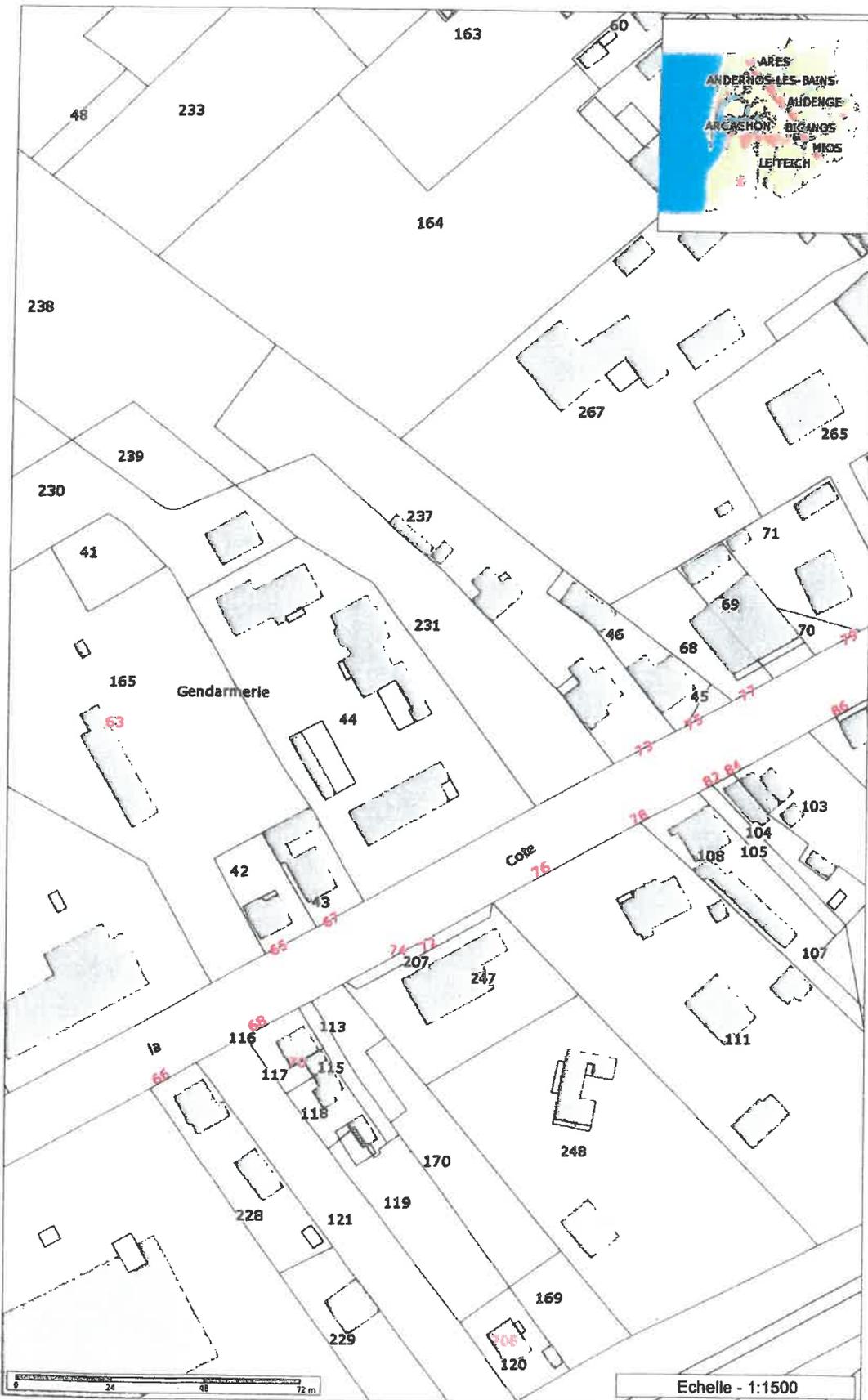
Le Maire,

Bruno LAFON

The seal of the Municipality of Biganos is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff and a sun above. The text 'MAIRIE DE BIGANOS' is written around the top inner edge, and '33380' is at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif compétent dans le cadre d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Hôtel de Ville
52 Avenue de la Libération – 33380 BIGANOS
Tél. 05 56 03 94 50
www.villedebiganos.fr



Légende

- Points
- Polygones
- Polygones
- Cours d'eau
- Az** Nom lieu dit
- Az** Nom voie privée
- Az** Nom voie publique
- Az** Numéro de voie
- Az** Numéro de parcelle
- Flèche de renvoi
- Détail topo linéaire
- Voie ferrée
- Eau (lacs, piscines)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Parcelle

Carte d'identité de la parcelle :

Section : A1,
Numéro : 231

Propriétaire :
Commune de BIGANOS
Hôtel de Ville,
52 Av de la Libération
BIGANOS 33380

Superficie :
2089 m²

Zonage au PLU de 2010 :
1 AUZ



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Announces Judiciaires et légales Pour nous joindre 05.57.52.75.75
editions.bassin@ladepechedubassin.fr - Journal habillé à diffuser des annonces légales

COMMUNE DE LANTON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLU

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal en date du 17 janvier 2017

Par arrêté n° 166-2017 du 15 mai 2017, Madame le Maire de Lanton a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal le 17 janvier 2017. A cet effet, Monsieur Bernard COURET, domicilié 16 allée des Deux Ecluses, 33470 GULAN-MESTRAS, ingénieur retraité de la Fonction Publique Territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif, en date du 14 avril 2017. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Lanton le mardi 12 juin 2017 au jeudi 13 juillet 2017, aux heures et jours habituels d'ouverture, à savoir le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Une ouverture exceptionnelle aura lieu :

- Le samedi 24 juin 2017, à la salle de quartier de Blagon, de 9h00 à 12h00, en présence du Commissaire Enquêteur.
- Samedi 1er juillet, en Mairie, de 9h00 à 12h00, en présence du Commissaire Enquêteur. Chacun pourra prendre connaissance du dossier, soit consigner éventuellement ses observations, uniquement pendant la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur :
- Par courrier au siège de l'enquête, Mairie de Lanton, 18 avenue de la Libération 33138 Lanton.
- Par courrier électronique sur le site de la Mairie de Lanton.

Toute personne pourra, à tout moment de l'enquête publique consulter sur le site internet de la Mairie de Lanton le dossier et émettre ses observations sur le registre électronique dédié disponible du lundi 12 juin à 9h00 au jeudi juillet 2017 à 17h00. Le Commissaire Enquêteur recevra le :

- Lundi 12 juin 2017, de 9h00 à 12h00 en Mairie,
- Samedi 24 juin, de 9h00 à 12h00 à la salle de quartier de Blagon,
- Samedi 1er juillet, de 9h00 à 12h00 en Mairie,
- Mercredi 5 juillet, de 14h00 à 17h00 en Mairie,
- Jeudi 13 juillet, de 13h30 à 17h30 en Mairie.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication uniquement, sur demande écrite.

Lanton, le 15 Mai 2017, Marie Larue, Maire de Lanton, Conseillère départementale.

Petites annonces



Commune de BIGANOS

Enquête publique de déclassement de la Rue de la Gendarmerie

Du lundi 12 juin au mardi 27 juin 2017 inclus, aura lieu, en mairie principale de Biganos (ouverte au public de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h 30 du lundi au vendredi et le samedi matin de 9h à 12h) l'enquête publique précédant le déclassement du domaine public de la voirie communale de la Rue de la Gendarmerie, située au niveau du numéro 69 de l'avenue de la Côte d'Argent, au sein du périmètre de la ZAC de recomposition du centre-ville de Biganos. Quartier de Faculture. Le dossier affiché sera consultable en mairie et sur le site de la ville de Biganos. Monsieur Pierre MASSEY, commissaire enquêteur, recevra le public les samedis 17 et 24 juin 2017 de 9h à 12h en mairie de Biganos, où un registre est tenu à la disposition du public pour recueillir ses observations, qui peuvent également être adressées par courrier.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un SSP en date à AUDENGE (33980) du 03/06/2017, il a été constituée une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARCHEVOYAGES.
Capital social : 1.000 euros.
Siège social : 35 rue des Ajoncs, villa N6 33980 AUDENGE.

Objet : Agence de voyages en camping-cars et véhicules aménagés, Ventes de Circuits, Séjours, Week-end, Ventes d'activités, ventes de produits alimentaires, mise à disposition de camping-cars, voyages en France et à l'étranger.
Durée : 99 ans.

Président : M. MARCHE Kévin, demeurant à 35 rue des Ajoncs, villa N6 33980 AUDENGE.

Directeur gérant : M. MARCHE Thomas, demeurant à 9 rue des Bernaches, 33510 ANDERNOS-LES-BAINS, et, M. AUDRAN Yoann, demeurant à 3 Chemin de la Vigne blanche 33320 Le TAILLAN MEDOC.

Clauses relatives aux cessions de parts : Elles sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

AVIS DE PUBLICITE

AGE du 15/05/2017, à compter du 15/05/2017 : transformation de la Société en Société par actions simplifiée. Dénomination, durée, capital et siège social inchangés. Objet : adjonction d'activités : facticité de prestations de services audiovisuels et informatiques, et notamment la mise à disposition de salle de projection numérique à usage privatif pour clients professionnels. Président : Alice BAILLIEUX, née MANGÉZ, 30 allée du Domaine des Lugées, 33740 ARES. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément pour toutes les cessions d'actions sauf en cas d'opération de reclassement au sein d'un même groupe. RCS BORDEAUX.

SOCIETE GRESIVAUDANE

DÉ PRESSE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 11.738,57 euros
Siège social : 30, Allée Domitienne de Lugées, 33740 ARES.
398 092 908 RCS BORDEAUX

Par ASSP en date du 11 mai 2017, il a été constituée une SARL dénommée «ARBRES AUX NATURELS».

Objet social : L'élagage, la création et entretien d'espaces verts, la pose et le montage de clôtures.
Siège social : MIOS (33380) 8 Route d'Arnatton.

Capital : 2.000 euros.
Gérance : M. Julien MARIÉ, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE, (78290) 83 Rue Eugène Labiche.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,



Votre rappailleur
est de retour
à La Tosta-de-Buch !
Source des Prés-Salés
06 71 37 45 19

réussite qui, pour lui, présente de nombreux avantages. « Ces ventes permettent de faire connaître les produits arcaichonnais aux Bordelais qui, en règle générale, ne les connaissent pas bien. »

Sensibiliser à la saisonnalité

C'est notamment le cas du maire dont le nom « n'est pas très porteur », comme l'explique Yves Herszfeld mais qui est « délicieux ». Même chose pour la vive qui souffre d'un déficit d'image et n'en donne pas moins « un poisson excellent et peu cher ». Lors de la vente de lundi, et comme à chaque fois, le directeur du port

peut aussi profiter des occasions explicatives. L'occasion aussi de parler de saisonnalité.

« La sole, c'est de janvier à mars. J'explique souvent ne pas manger de fraises à Noël. Pareil avec le poisson en dehors de sa saison. » Alors, autour de cette vente dont le côté folklorique séduit toujours, de nombreuses discussions s'engagent avec les consommateurs. Et c'est précisément le but recherché. C'est pourquoï dimanche, Yves Herszfeld reprend son bâton de pèlerin et son micro pour annoncer, à 17 heures, une nouvelle vente dans les allées de la Foire



Souffrant de son image piquante, la vive passe souvent à côté de l'assiette des consommateurs

SUD OUEST et officielles

Announces légales et judiciaires

6561270 NLE

BIGANOS

Commune de Biganos
ENQUÊTE PUBLIQUE
de déclassement de la rue de la Gendarmerie

Du lundi 12 juin au mardi 27 juin inclus, aura lieu en mairie principale de Biganos (ouvert au public de 8h 30 à 12 heures et de 14 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, et le samedi matin de 9 h à 12 heures) l'enquête publique précédant le déclassement du domaine public de la voirie communale de la rue de la Gendarmerie, située au niveau du numéro 69 de l'avenue de la Cité-d'Argent, au sein du périmètre de la ZAC de recomposition du centre-ville de Biganos, quartier de Facture.

Le dossier afférent sera consultable en mairie et sur le site de la ville de Biganos.
M. Pierre MASSÉRY, commissaire-enquêteur, recevra le public les samedis 17 et 24 juin 2017, de 9 h à 12 heures, en mairie de Biganos où un registre est tenu à la disposition du public pour recueillir ses observations qui peuvent également être adressées par courrier.

Immobilier
comme vous l'aimez
Sudouest-immobilier

24 MAI 2017

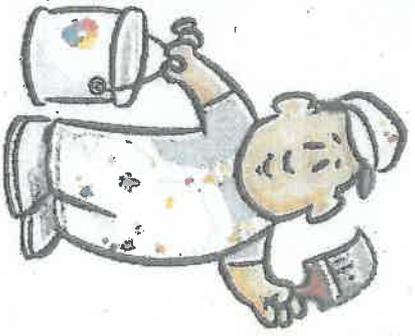
Mémo Services

SERVICE

**RÉNOVATION
AMANT-TOUTS
BARDAGE ET ISOLATION**

Eliminez la coupe d'entretoit de vos bandeaux et lambris de sous-face en bois, grâce à l'habillage en PVC des structures existantes. Prestations réalisées par une équipe de professionnels qualifiés, également pour le bardage et l'isolation par l'extérieur. Garantie 10 ans.

**DEVIS GRATUIT
AM ATLANTIQUE
Andernos-les-Bains. T. 05 56 60 90 31
am.atlantique@orange.fr**



pour paraître dans cette rubrique,
appelez le 05 57 52 75 40

ANNONCES

ANNONCES Samedi après-midi, chez Chantal, une habitante du quartier de La Chapelle, une réunion privée a rassemblé une cinquantaine de personnes, invitées en tant qu'amies, pour écouter la comédienne Isabelle de Botton, connue pour ses prestations, au théâtre ou à la télévision, avec Mirmie Mathy et Michèle Bernier. Elle a lu de larges extraits de « En attendant Bojangles », le livre d'Olivier Bourdeau, qui a eu un gros succès en librairie et a obtenu plusieurs prix littéraires. La lecture était ponctuée de quelques impros de jazz exécutées par Eric Roger (saxo et clavier) et Pierre-Marie Saphores (batterie). Elle fut suivie d'une dégustation de Basille, un nouveau vin créé par Le Bronx, la cave de jazz de la rue Sully-Ménardès. L'an dernier, Chantal a quitté Paris où elle était journaliste, pour venir s'installer avec son compagnon à Arcachon. Son amitié avec Isabelle « date des bancs de la fac ». De son côté Isabelle de Botton a un programme chargé pour l'été, puisqu'elle jouera dans deux spectacles à Sarlat. Pour Chantal, passionnée de littérature, cette réunion, strictement privée, était un coup d'essai. Si elle correspond à une demande, elle pourra peut-être en élargir l'audience.



Chantal, et la comédienne Isabelle de Botton. PHOTO: V.

La Dépêche

Du 15 au 21 juin 2017

BIGANOS



Commune de BIGANOS

**Enquête publique
de déclassement de la
Rue de la Gendarmerie**

Du lundi 12 juin au mardi 27 juin 2017 inclus, aura lieu, en mairie principale de Biganos (ouverte au public de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h 30 du lundi au vendredi et le samedi matin de 9h à 12h) l'enquête publique précédant le déclassement du domaine public de la voirie communale de la Rue de la Gendarmerie, située au niveau du numéro 69 de l'Avenue de la Côte d'Argent, au sein du périmètre de la ZAC de recomposition du centre-ville de Biganos, Quartier de Facture. Le dossier afférent sera consultable en mairie et sur le site de la ville de Biganos. Monsieur Pierre MASSEY, commissaire enquêteur, recevra le public les samedis 17 et 24 juin 2017 de 9h à 12h en mairie de Biganos, où un registre est tenu à la disposition du public pour recueillir ses observations, qui peuvent également être adressées par courrier.

CONTACTS GRATUITS CIGARIER, PROGRAMMÉS au cours des deux soirées. D'emblée, le succès a été au rendez-vous.

L'idée a ensuite germé dans la tête des organisateurs : pourquoi ne pas faire naître un festival musical gratuit ? Au fil des années, le festival a grandi, mûri pour s'affirmer comme l'un des incontournables du début de l'été gujanais, attirant de plus en plus de monde.

Deux soirées en perspective

Cette année, c'est Delphine Bricheverigay et sa nouvelle équipe qui président l'association. Les nouveaux organisateurs de ce bel événement ont mis toutes les chances de leurs côtés pour faire aussi bien que leurs

venez-en et samedi. La première soirée débutera à 19 heures, avec une prestation du studio Xsa Danse sur la grande scène de la prairie de La Humne.

À 20 heures, la scène s'ouvrira aux jeunes talents locaux pour qu'ils puissent connaître la joie et le plaisir de se produire devant un nombreux public.

Puis, à 21 heures, place au premier groupe du festival avec Next door. Le groupe s'est forgé un solide réputation en mêlant des styles musicaux de pop-rock, reggae, funk et de jazz.

Rock, afrobeat et DJ set

Samedi, le festival ouvrira à 18 h 30 avec une nouvelle scène ouverte. Ce sera ensuite le tour du groupe The

associant des rythmiques hypnotiques à de puissantes lignes de cuivres dans un répertoire ouvert à d'autres influences comme le highlife, la musique éthiopienne, le trip hop ou le dub.

À 22 heures, grand final du festival avec le groupe Dj moule orchestra, figure importante du mouvement booleg qui enchaîne les sets dans de grands festivals comme So-holiday, Garorock, les Francofolie ou Pateo. Il entrainera le public dans ses productions mêlant les tendances rock, soul ou électro.

Jacky Donzeaud

Après gratuit, restauration sur place avec deux food truck, sandwichs et tapas. www.aquartiers.com

CURIOUS UP L'HEURE

Mios Vendredi, l'association Tous amasse organise un concours de belle à 14 h 30 au club. L'ouverture des portes débutera 30 minutes avant. Le concours est ouvert à tous.

Conférence Arc en Vie

GUJAN-MESTRAS L'association pour la promotion de la qualité de vie, propose une conférence sur : « L'ennéagramme, une approche au service d'une organisation ». Elle sera animée par Michiel Carheur. Cette conférence se déroulera à 20 h 30, à la Maison des associations. Rens. 06 61 53 70 43.

Brainnotneque

à la médiathèque

GUJAN-MESTRAS La médiathèque propose une animation autour du thème « Gestion de l'eau et l'ajournage. Amosage, bassinage, drainage, récupération des eaux de pluie... », samedi 17 juin, de 10 à 12 heures. Entrée libre

Pétanque

Mios Les Miossais vont disputer le concours régional de pétanque aujourd'hui. Plusieurs triplètes se rendront à Campagne, dans les Landes pour disputer le concours régional de pétanque de Générations ouvernement.

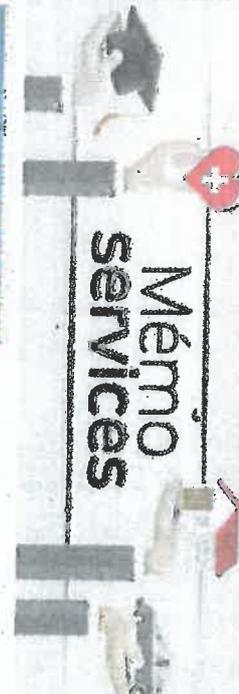
COMMUNES EXPRESS

GUJAN-MESTRAS

Paella. L'association culture et loisirs à Gujan-Mestras propose de déguster une paella géante à l'aberge du lac de la Magdeleine, samedi, à 12 heures. Renseignement et réservation au 06 12 55 24 70.

Chasse. L'association communale de chasse agréée (ACCA) réunira son assemblée générale samedi 24 juin, à la Maison des associations. Les chasseurs ont rendez-vous à 9 heures pour débattre des différents sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses de présenter leur candidature pour l'élection du tiers sortant doivent le faire par courrier adressé au président Jean Deligey, 80 ter, cours de la Marne 33470 Gujan-Mestras.

Atelier d'écriture. Alain Durieux propose un atelier, vendredi, de 14 à 16 heures, à la médiathèque Michel-Bézian.



Mémo Services

BÂTIMENT

RÉNOVATION

AVANT-TOITS

BARBAGE ET ISOLATION

Éliminez la corvée d'entretien de vos bardeaux et lambris de sous-face en bois, grâce à l'habillage en PVC des structures existantes. Prestations réalisées par une équipe de professionnels qualifiés également pour le barbage et l'isolation par l'extérieur. Garantie 10 ans.

DEVIS GRATUIT

AM ATLANTIQUE

Antennes-les-Bains. T. 05 56 68 90 31

am.atlantique@orange.fr

Pour paraître dans cette rubrique, appelez le 05 57 52 75 40

SUD OUEST

Announces legales et officielles

Announces administratives et judiciaires

051270_MJS

BIGANOS

Commune de Biganos

ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement de la rue de la Gendarmerie

Du lundi 12 juin au mardi 27 juin inclus, aura lieu en mairie principale de Biganos (ouverte au public de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, et le samedi matin de 9 h à 12 heures) l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la voirie communale de la rue de la Gendarmerie, située au niveau du numéro 69 de l'avenue de la Côte-d'Argent, au sein du périmètre de la ZAC de recomposition du centre-ville de Biganos, quartier de Fracture.

Le dossier afférent sera consultable en mairie et sur le site de la ville de Biganos.

M. Pierre MASSEY, commissaire-enquêteur, recevra le public les samedis 17 et 24 juin 2017, de 9 h à 12 heures, en mairie de Biganos où un registre est tenu à la disposition du public pour recueillir ses observations qui peuvent également être adressées par courrier.

MYSTÉRIEUSE

BEGASSE

FILE PASSER ET SÉDUIT

Jean-Michel Dauphis

28.50

ÉDITIONS SUDOUEST

www.editions-sudouest.com

JEN-CHEN 14 Juin 2017

Service Urbanisme

Affaire suivie par : **Monique BAPPEL**

serviceurbanisme@villedebiganos.fr

Tél. : 05 56 03 49 58 / 68

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de BIGANOS, Bruno LAFON, soussigné, **CERTIFIE** que les **affiches** annonçant la tenue, en mairie principale, de l'**enquête publique** en vue du **déclassement**, du domaine public communal, de la **Rue de la Gendarmerie**, en vue de sa cession à l'aménageur de la **ZAC de Recomposition du Centre-ville de Biganos, quartier de Facture**, enquête se déroulant du 12 au 27 juin 2017, ont été **apposées** en mairie principale, intérieur et extérieur, au Pôle Technique Municipal de BIGANOS, intérieur et extérieur, ainsi qu'à l'entrée de ladite Rue, en venant de l'Avenue de la Côte d'Argent, dès le **23 mai 2017**, et y sont restées jusqu'à ce jour, **27 juin 2017**.

En foi de quoi est délivré le présent Certificat, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BIGANOS, le 27 juin 2017, à 17h 30

Bruno LAFON
Maire de BIGANOS

